

Ringlaan 39
 1853 - Strombeek-Bever
 tel. +32 2 880 88 90
 info@aceg.be
 www.aceg.be

Procès-verbal de contrôle d'une installation électrique en BT et TBT

CONFORME

Date inspection: 06/01/2023 Inspecteur: Fabrice Marneffe Mentor:

Étiquette d'identification: Compteur nuit

N° TVA:-

Marque et type d'appareil de mesure: Metrel ET61557 Numéro de série: 19481296

Date rapport: 06/01/2023

Adresse de l'installation

Rue	Rue Adolphe Delooz
Numéro	9
Boîte	11
Postcode	5590
Commune	Achêne
Pays	Belgique

Propriétaire

Nom	Luminita Soisun
Rue	Delooz
Numéro	9
Boîte	11
Postcode	5590
Commune	CINEY
Pays	Belgique

Installateur

Nom	Luminita Soisun
N° TVA	-
Numéro de téléphone	0488618633
E-mail	vincent@tirtiaux-interieur.be

Type : appartement

EAN : 54

Non communiqué

N° compteur: : 137877

Image du tableau de répartition et de manœuvre:



Type de contrôle:

Visite de contrôle d'une ancienne installation électrique domestique d'une unité d'habitation lors de la vente sur la demande du vendeur selon (AR 08/09/2019) - RGIE Livre 1 - 8.4.2. et 8.2.1. et 4.2.4.3.

Distributeur: ORES

Tension: 3N400V

Liaison comp / tableau: 10 mm²

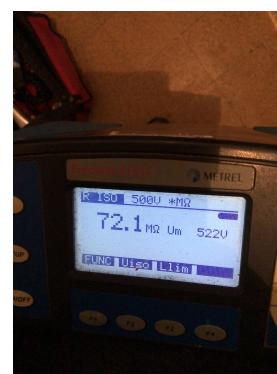
Protection Max: A

Nombres tableaux: 1

Nombre de circuits: 2

R_i général: 72,1 MΩ

OK



Prise de terre: Electrode verticale enterrée

RE: 22,5 Ω

OK

**DISPOSITIF DE PROTECTION À COURANT DIFFÉRENTIEL - RÉSIDUEL**

I _Δ (mA)	In (A)	In - autres (A)	I _{st}	Type	Circuits protégés	Test	x 2,5
300	40		22,5kA2s (3000A)	A		OK	OK

DESCRIPTION INSTALLATION

Nombres circuits	Curve	Protection IN (A)	(autres)	P	Section (mm ²)
1	C	25		4	6
2	U	autres	17	3	4
Contrôle visuel (général)	OK	Contact direct	OK	Contact indirect	OK
Raccordement	OK	schéma en annexe par Aceg asbl NA			
Liaisons équipotentielles	BON	Section des conducteurs	OK		
Continuité	OK	Éclairage / machines	NVT		

REMARQUES / INFRACTIONS / NOTES

nota/note 27 Le code EAN de l'installation n'a pas pu nous être communiqué durant notre visite.

Note : nuit

CONCLUSION

L'installation électrique est conforme aux prescriptions de l'AR 08/09/2019 - RGIE Livre 1. La prochaine visite de contrôle est à prévoir avant le 6/1/2048

Les mesures nécessaires ont été prises afin de s'assurer que les bornes d'entrée du dispositif de protection à courant différentiel-réidual, placé au début de l'installation soit sécurisé par plombage.

Le(s) schéma(s) unifilaires et le(s) plan(s) de position ont été signés par l'organisme agréé.

Cet exemplaire en pdf est la version originale et peut être diffusé en copie.

Nombre annexe:

PUBLICATION DU RAPPORT D'INSPECTION

L'inspecteur Fabrice Marneffe

F. Marneffe
ACEG
Fabrice Marneffe
#154

Devoirs du propriétaire ou locataire dans les installations soumises au RGIE Livre 1 section 9.1.2.

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installation électrique doit être communiqué à la Direction générale de l'Energie du Service public fédéral Economie.

Qualité

- La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.

Pour toute question ou pour les conditions générales, veuillez consulter le site www.aceg.be

BE53 0689 0209 2953 | BTW BE0839.866.481

Feuille de route pour une installation qui est conforme:

Etape 1	Etape 2	Etape 3	Etape 4
Lisez ce protocole attentivement et faites attention à toutes les notes.	Si vous faites des modifications ou extensions importantes à l'installation, vous devez les faire contrôler.	Le prochain contrôle périodique est prévu pour 6/1/2048	ACEG est à votre service pour tout autres contrôles nécessaires.

